



Q&A # 1

Date: January 16, 2024

Project: Jordan Farm Pesticide Building HVAC Project B37

La version française se trouve à la page suivante

Bidders must make sure that their bids are based on the latest version of the tender documents published and take into consideration the following amendments and information, including any information provided on amendments or Q&A previously published for this project.

Bidders that do not comply with this requirement will be discarded.

Question #1

Please confirm the owner will be relocating items in room 06 for installation of baseboard heaters and fume hood.

Answer #1

The owner will not relocate any baseboard heaters at room 06 nor relocating fume hood at room 06. Mechanical contractor shall remove existing all baseboard heaters at room 06 to create space for new fume hood space (refer to drawing M2.0). Mechanical contractor shall provide and install new baseboard heaters at room 06. (refer to drawing M2.1)
New fume hood completed with exhaust fan, ductwork and required supporting system on roof shall be provided and installed by mechanical contractor. (refer to drawing M1.0, M2.1)
Existing fume hood at room 01 shall remain and shall be removed by owner, not by mechanical contractor.

Question #2

Please confirm if a new concrete curb for the heat pump is required as detailed on M2.1, or if steel wall brackets can be used instead.

Answer #2

Concrete curb is a drafting mistake. Please ignore this. New heat pump unit is a wall mounted unit. Mechanical contractor shall provide and install this unit as indicating on drawing M1.3, details #11. Installation height shall be above the snow load and install as high as possible depending on existing wall's support. Please make sure that both supply air duct and return air duct shall not penetrate/ cut any existing wall supporting members.

Question #3

Drawing E3 note 1 details demo of electrical to existing fume hood. Please confirm existing fume hood to remain, and demo not required.

Answer #3

Existing Fume Hood to remain, demo is not required.



Question #4

Drawing E3 note 4 details demo of electrical to exhaust fan on North wall. Please confirm existing exhaust fan on North wall to remain, and demo not required.

Answer #4

Existing Exhaust fan to remain, demo is not required.

Question #5

Drawing E3 does not detail any electrical demo to fans being removed on rooms 03 and 04 (room 05 on electrical drawings). Please confirm if demo is required.

Answer #5

Existing Exhaust fans in rooms: 02, 03, 05 to remain, demo is not required.

Question #6

If reliability status cannot be obtained in time for our subcontractors, and an escort is required to complete the work, do we need to carry costs for the escort, or will those costs be borne by the owner?

Answer #6

Construction crew will be escorted by the AAFC and the cost to escort will be borne by AAFC.

Question #7

Please confirm Hood Exhaust Duct material and construction 314 SS is not common... could it be 304 or 316 ?

Answer #7

Provide stainless steel 316

Question #8

Please confirm if welded or non welded from Hood to Fan.
Please confirm if welded or non welded on fan discharge.

Answer #8

Hood to stainless ductwork shall be removable connection. After hood to fan inlet is stainless steel. Fan discharge shall be welded connections.



Q&R #1

Date: 16 Janvier 2024

Projet: CVAC Bâtiment des pesticides de la ferme Jordan - Projet B37

The English version is on the previous page.

Les soumissionnaires doivent s'assurer que leurs propositions soient basées sur la version la plus récente des documents de soumission publiés et prennent en considération les informations ci-dessous, incluant toute information déjà publiée lors des amendements ou Q&Rs antérieurs.

Les propositions ne respectant pas cette exigence seront rejetées.

Question #1

Veillez confirmer que le propriétaire déplacera les articles dans la salle 06 pour l'installation de plinthes chauffantes et de hottes.

Réponse #1

Le propriétaire ne déplacera pas les plinthes chauffantes dans la salle 06 ni la hotte dans la salle 06.

L'entrepreneur en mécanique doit enlever toutes les plinthes chauffantes existantes dans la salle 06 afin de créer de l'espace pour la nouvelle hotte (voir le dessin M2.0). L'entrepreneur en mécanique doit fournir et installer de nouvelles plinthes chauffantes dans la salle 06. (voir le schéma M2.1)

Une nouvelle hotte munie d'un ventilateur d'évacuation, de conduits de ventilation et du système de soutien requis sur le toit doit être fournie et installée par l'entrepreneur en mécanique. (voir les schémas M1.0 et M2.1)

La hotte existante dans la salle 01 doit demeurer en place et être enlevée par le propriétaire, et non par l'entrepreneur en mécanique.

Question #2

Veillez confirmer si une nouvelle bordure en béton pour la thermopompe est requise, comme indiqué dans le schéma M2.1, ou si des supports muraux en acier peuvent être utilisés à la place.

Réponse #2

La bordure de béton est une erreur de rédaction. Veuillez ne pas en tenir compte. La nouvelle thermopompe est une unité montée au mur. L'entrepreneur en mécanique doit fournir et installer cette unité comme indiqué sur le schéma M1.3, détails 11. La hauteur de l'installation doit être supérieure à la charge de neige et doit être installée le plus haut possible, selon le support du mur existant. Veuillez vous assurer que la conduite d'alimentation en air et la conduite d'air de retour ne pénètre ou ne coupe pas les éléments de support muraux existants.

Question #3

La note 1 du schéma E3 explique en détail la démolition de l'installation électrique de la hotte existante. Veuillez confirmer que la hotte existante demeurera en place et que la démolition n'est pas requise.

Réponse #3

La hotte existante doit rester en place, la démolition n'est pas requise.



Question #4

La note 4 du schéma E3 décrit en détail la démolition du ventilateur électrique au ventilateur d'extraction sur le mur nord. Veuillez confirmer que le ventilateur d'extraction sur le mur nord demeurera en place et que la démolition n'est pas requise.

Réponse #4

Le ventilateur d'évacuation existant doit rester en place, la démolition n'est pas requise.

Question #5

Le schéma E3 ne décrit aucune démolition électrique des ventilateurs qui sont retirés des salles 03 et 04 (salle 05 sur les dessins électriques). Veuillez confirmer si une démolition est requise.

Réponse #5

Ventilateurs d'extraction existants dans les salles : 02, 03, 05 doivent rester en place, la démolition n'est pas requise.

Question #6

Si la cote de fiabilité ne peut pas être obtenue à temps pour nos sous-traitants et qu'une escorte est requise pour effectuer le travail, devons-nous assumer les coûts de l'escorte, ou ces coûts seront-ils assumés par le propriétaire?

Réponse #6

L'équipe de construction sera escortée par AAC et les frais d'escorte seront assumés par AAC.

Question #7

Veuillez confirmer le matériau et la construction du conduit d'évacuation de la hotte.
Le 314 SS n'est pas courant... pourrait-il s'agir du 304 ou du 316 ?

Réponse #7

Prévoir de l'acier inoxydable 316

Question #8

Veuillez confirmer si soudé ou non du capot au ventilateur.
Veuillez confirmer s'il est soudé ou non à la décharge du ventilateur.

Réponse #8

La hotte aux conduits en acier inoxydable doit être une connexion amovible. L'entrée entre la hotte et le ventilateur est en acier inoxydable. L'évacuation du ventilateur doit être réalisée avec des connexions soudées.